

# L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire

*Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle  
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)*

Editeur et Rédacteur en chef, WILFRID GASCON

Bureaux à ST-JEROME, Terrebonne, P. Q. Place du Marché. Tel. 35

## AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l' "ÉGALITÉ" sera renouvelable tous les trois mois au prix-uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime

Au mois, 10 cts par mois; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

**JOSEPH E. PARENT**

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

*Agent d'Assurances*

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés,

Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHÉ.... ....ST-JEROME

## Imprimerie Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec  
+ le plus grand soin toutes sortes de  
travaux.

 LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES,

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf  
Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

*J. E. PREVOST FILS,*

*Rue St-Georges,*

ST-JÉRÔME

## L'ÉGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,

Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)—ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

## Les droits du Canada sur la Stikine

### Responsabilités des conserva- teurs

#### Discours de M. Sifton

L'honorable M. Clifford-Sifton à qui, en sa qualité de ministre de l'intérieur, était dévolue la tâche de justifier la politique du gouvernement fédéral dans ses négociations avec le syndicat Mann-Mackenzie pour la construction d'une voie ferrée au Nord-Ouest, s'est acquitté très brillamment de sa charge.

M. Clifford Sifton a déjà fourni une remarquable carrière parlementaire. A trente ans M. Sifton était ministre, et c'est sur lui que le gouvernement de Manitoba se reposa du soin de protéger les droits de cette province en matière de législation scolaire dans une des luttes les plus âpres qui se soient livrées depuis long-

temps en Canada. Les documents publics relatifs à cette question tant débattue des écoles du Manitoba attestent la grande habileté et la remarquable puissance d'argumentation du jeune ministre libéral qui a prouvé une fois de plus qu'on peut toujours allier la modération et la courtoisie à la fermeté.

Transporté sur un plus vaste théâtre, M. Clifford-Sifton va se montrer parfaitement à la hauteur de ses nouveaux devoirs et étonner ses compatriotes par sa valeur qui, si elle ne se dément pas, le conduira jusqu'aux plus enviables succès.

Sir Chs Tupper ayant attiré l'attention du premier ministre sur le bill Hansborough dont le sénat américain était saisi, celui-ci annonce que M. Clifford-Sifton exprimera les idées du gouvernement sur ce sujet.

Le ministre de l'Intérieur (M. Clifford Sifton) :—On nous a parlé beaucoup de nos droits dans la rivière Stikine. Je crois pouvoir donner des renseignements à nos honorables amis à ce sujet. La ligne frontière séparant la région du Yukon du territoire de l'Alaska a été arrêtée il y a nombre d'années par un traité conclu entre l'Angleterre et la Russie. A cette époque, le territoire de l'Alaska appartenait à l'Empire russe, et un traité fut conclu entre celui-ci et l'Angleterre, appelé le traité anglo-russe de 1825, dont je possède une copie en ce moment. J'appellerai l'attention sur cette petite circonstance, afin d'établir comme le parti conservateur a peu de raison de prétendre posséder l'instinct de gouvernement. Et que la Chambre comprenne bien que, par l'achat de l'Alaska, les Etats-Unis devinrent subrogés dans les droits de la Russie au sujet de ce territoire, et qu'ils ne pouvaient nullement avoir d'autres droits que ceux possédés par la Russie, ni des droits différents.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries :—C'est-à-dire souveraineté.

Le ministre de l'Intérieur :—Oui. Ils prenaient exactement ce que la Russie possédait. Et ce que, en vertu du traité anglo-russe de 1825, les sujets de l'Angleterre possédaient contre la Russie, ils le possédaient également contre les Etats-Unis et contre tout autre.

L'article 6 de ce traité stipule :

Il est entendu que les sujets de Sa Majesté britannique de quelque côté qu'ils arrivent, soit de l'océan, soit de l'intérieur du continent,

jouiront à perpétuité du droit de naviguer librement et sans entrave quelconque sur tous les fleuves et rivières qui, dans leur cours vers l'océan Pacifique, traversent la ligne de démarcation sur la lisière de la côte indiquée dans l'article 3 de la présente convention.

Telle était la loi existante sur ce point avant la conclusion du traité de Washington—œuvre de nos honorables amis qui possèdent à un si haut degré l'instinct de gouvernement. Nous possédions par traité, non pas le simple droit de navigation, non pas un droit limité, non pas un droit restreint à des fins commerciales, mais un droit général—un droit de propriété, un droit complet—de jouir, de concert avec la Russie et ses sujets, sur un pied absolu de parfaite égalité, de l'usage, non pas seulement de la Stikine, ou de la Porc-épic, mais de toutes les rivières qui, dans leur cours, franchissent la ligne de démarcation stipulée dans d'autres articles du traité. Telle est la position dans laquelle nous nous trouverions aujourd'hui, n'eussent été les qualités d'homme d'Etat qui distinguent les membres de la gauche.

M. Haggart :—Ce traité s'applique-t-il au Yukon ou à la rivière Porc-épic ?

Le ministre de l'Intérieur :—Je parlerai tout à l'heure du Yukon et de la Porc-épic. Que l'honorable député veuille bien occuper sa grande intelligence d'un seul sujet à la fois. Je parle des rivières qui franchissent la ligne de démarcation, spécialement à propos de la rivière Stikine qui est de la plus grande importance pour nous à présent.

Sir Charles Tupper :—L'honorable ministre a certainement mentionné le Yukon et la Porc-épic.

Le ministre de l'Intérieur :—Nous y arriverons ensuite. Ces messieurs deviennent fort agités. Ils savent ce qui va venir, et ça ne leur plaît pas. La Chambre voudra bien prendre note du fait qu'en vertu de ce traité anglo-russe les sujets de Sa Majesté britannique possédaient un droit de propriétaire pour toutes fins quelconques dans la rivière Stikine jusqu'à ce que les capacités politiques de nos amis de la gauche eussent porté atteinte à ce droit. Ces messieurs, évidemment, n'avaient jamais lu ce traité ; il en ignoraient le contenu ; ils n'avaient pas la moindre idée de ce qu'ils faisaient en introduisant l'article suivant dans le traité de Washington, qu'ils n'ont cessé de vanter depuis qu'est surgie la question de la rivière Stikine.

Sir Charles Tupper :—Que l'honorable ministre me permette de lui poser une question.

N'est-ce pas un grand homme d'Etat libéral, le marquis actuel de Ripon, qui présidait cette commission mixte, et qui aurait dû obtenir du ministère des affaires étrangères d'Angleterre toutes les connaissances concernant le sujet ?

Le ministre de l'Intérieur :—J'admire les qualités d'homme d'Etat du grand chef du parti conservateur qui, lorsque son ancien chef a fait une bévue des plus inexcusables au sujet d'une affaire canadienne sur laquelle il devait renseigner le marquis de Ripon, essaie de rejeter le blâme de son ignorance sur les officiers impériaux—sur ces officiers qui auraient dû recevoir les renseignements nécessaires des officiers du gouvernement canadien. Nous devons aux sublimes qualités d'homme d'Etat de nos amis de la gauche de voir réduits dans une grande mesure les privilèges dont nous jouissions sur la rivière Stikine. Au lieu de cet article qui nous accordait un droit de propriété absolu dans la rivière Stikine, nous avons maintenant celui-ci, savoir :

La navigation du Yukon, de la Porc-épic et de la Stikine, dans tout leur parcours depuis à et jusqu'à la mer, restera toujours libre et accessible pour les fins commerciales en faveur des sujets de Sa Majesté britannique et des citoyens des Etats-Unis, sujette aux lois et règlements de l'un ou de l'autre des deux pays, dans les limites de son territoire, non incompatible avec ce privilège de libre navigation.

Si ces messieurs eussent compris ce qu'ils faisaient, ils n'auraient pas mentionné la rivière Stikine, mais—l'honorable député de Larnark (M. Haggart) remarquera ceci—ils auraient appliqué cette disposition seulement au Yukon et à la Porc-épic au sujet desquels elle avait sa raison d'être si ces cours d'eau n'étaient pas compris dans le traité russe. S'ils l'ont appliqué aussi à la rivière Stikine, c'est qu'ils ne connaissaient pas le contenu de ce traité, tout simplement.

Je n'ai guère besoin d'expliquer aux membres de cette Chambre, à qui les affaires publiques sont familières et dont plusieurs ont maintes fois, d'année en année, discuté de semblables questions, ce qui distingue le droit absolu de propriété à une rivière du privilège de la libre navigation pour des fins commerciales dans cette rivière. Ce privilège est très important, et nous allons en faire usage dans sa plus grande étendue possible ; mais il n'a sous aucun rapport la valeur du droit de propriété que nous posséderions si ces messieurs ne s'é-

(Suite à la 6e page)

## Jeux d'Esprit

### CHARADE

Mon premier, dans un cimetière,  
Se lit sur mainte inscription ;  
C'est une abréviation.  
Mon second, exclamation,  
Veut dire : " Halte ! attention !  
Fuyez ! en avant ! en arrière !  
A Paris, à Londres, à Lyon,  
Dans toute longue excursion,  
Au départ, comme à l'arrivée,  
Mon second se trouve encor.  
Mon tout, s'envolant en fumée  
Rapporte pourtant chaque année  
Plusieurs millions au trésor.

### ANAGRAMMES

Quels sont les souverains, religieux, prophètes, etc. dont les noms forment les anagrammes qui suivent ?

1 La rue Moïse — 2 Ce fin Boa — 3 Il nuit à la poste — 4 Ni au Pape — 5 La Muse — 6 Emma, Luc Rovient — 7 Race de Nain — 8 Roi suisse né à Quevaça.

Solutions des derniers problèmes :  
Logogriphe : Bourse, ourse, ours.  
Charade : Préface.

## LA FOLIE

### Quelques cas curieux

On a déjà signalé les incessants progrès que fait la plus terrible des maladies qui affligent l'humanité.

Nous avons nommé la folie.

Une enquête est ouverte sur ce sujet d'une saisissante actualité, et déjà plusieurs ouvrages récemment publiés ont étudié la question sous ses aspects divers.

L'agiotage, l'absinthe, les commotions politiques, le spiritisme, l'ambition effrénée sont les principales causes qui ont contribué à multiplier d'une façon inquiétante les cas d'aliénation mentale. L'ambition effrénée surtout.

Dans une maison d'aliénés, sur cent dix pensionnaires, on en a compté soixante-deux dont la monomanie consistait à se faire passer pour des rois, des empereurs, des princes. Cinq, portant plus haut leurs visées, s'imaginent être le soleil. Quatre se contentaient du rôle un peu plus effacé de la lune.

L'un des fous—celui-là inspirait de bien terribles réflexions—avait perdu la raison dans des circonstances horriblement dramatiques.

Condamné à mort pour un assassinat dont la jalousie avait été le mobile, il avait vu rejeter son pourvoi. L'heure de son exécution avait été fixée. Déjà on procédait aux apprêts de la funèbre toilette, lorsqu'une dépêche lui apporta la nouvelle d'une commutation de peine.

Mais la secousse fut trop violente pour ce malheureux cerveau. L'infortuné promena autour de lui des yeux hagards, se mit à pleurer, puis à rire. C'en était fait de sa raison. Depuis lors, il y a déjà longtemps de cela, il a vécu enfermé dans la cellule où je l'ai vu. Par un renversement d'idées étranges, il s' imagine être lui-même le souverain investi du droit de faire grâce et passe ses journées à griffonner sur des feuilles de papier blanc.

Quand un feuillet est rempli, il le brandit d'une main impatiente, en criant d'une voix tremblante d'émotion :

— Courez ! courez vite ! je ne veux pas qu'il meure. Mais courez donc !... Il sera peut-être trop tard... J'ai aboli la peine de mort !

Dans la même maison, on montrait un pensionnaire vêtu avec élégance ; ses cheveux gris étaient soigneusement pommadés ; sa politesse était exquise, sa conversation attrayante.

Seulement...

Seulement, la révolution de 48 lui avait tourné la tête. A moitié ruiné par les événements, il avait pris la République, à laquelle il attribuait cette ruine, en horreur, et cela au point de devenir fou complètement.

D'une lucidité parfaite sur tous les autres sujets, il devenait furieux et entraînait dans des accès redoutables quand on prononçait devant lui un mot terminant par la désinence "cain".

— "Cain ! Caine !" s'écriait-il en roulant des yeux hagards. Républicain ! Républicaine... Vous voulez encore me dépouiller... A moi ! Au secours !...

Et il se mettait à frapper à tort et à travers.

Une fois même— à ce que me raconta l'un des surveillants—cette bizarre monomanie donna lieu à une scène qui prouve que le grotesque côtoie toujours le lugubre. Comme le vieillard est, en somme, un pensionnaire inoffensif, on le laisse circuler seul dans l'établissement. Un jour qu'il se promenait dans le jardin, il s'y rencontre avec un autre aliéné arrivé de la veille.

La conversation s'engage sur le ton le plus aimable. L'ancien fait les honneurs de céans à son nouveau. Tout va pour le mieux. Mais

celui-ci, par malheur, prononce une phrase dans laquelle se trouve un mot terminé par la fatale consonnance "cain".

—Républicain ! Républicaine ! exclama notre homme exaspéré. . . Ah ! tu en es un aussi, toi ?

Aussitôt, il fond sur son compagnon. Celui-ci s'anime. Une lutte s'engage et on a toutes les peines du monde à les séparer.

Quiconque a visité l'hospice des fous de Bicêtre y a vu un autre type. Le "Lapin-Blanc", c'était le surnom qu'on avait donné au plus ancien pensionnaire de la maison. Le "Lapin-Blanc" était un albinos affligé en même temps d'idiotisme. De petite taille, le teint singulièrement rose pour un vieillard, les cheveux, la barbe et les cils argentés, il sortait, chaque matin de sa cellule pour venir s'asseoir sur la même pierre, où il restait la tête dans les mains jusqu'au coucher du soleil.

Le "Lapin-Blanc" était entré à Bicêtre en 1796 ; il avait alors neuf ans. Il a passé, dans cet hôpital de toutes les douleurs, une énorme période de "soixante-douze ans !"

Songez un peu aux événements qui ont agité la France pendant le même espace. C'est la Révolution qui secoue le vieux monde sur ses fondements ; c'est l'empire qui promène le drapeau tricolore aux quatre coins de l'Europe ; c'est l'invasion qui met la patrie en deuil ; puis la restauration, puis 1830, puis 1848. . .

Et tandis que toutes ces passions fermentent, que toutes ces ardeurs s'entrechoquent, le malheureux pensionnaire de Bicêtre restait accroupi sur sa borne dans son immobilité abrupte. C'est horrible à penser.

Lorsque les visiteurs s'approchaient de lui, le "Lapin-Blanc" soulevait ses paupières rougeâtres, puis d'une voix chevrotante murmurait :

—Du tabac !

Ce sont les seules paroles qu'on lui ait entendu murmurer en soixante-douze ans.

## Livres, Journaux, Etc.

(Il sera rendu compte dans ce journal de tous les ouvrages dont on nous enverra un exemplaire.)

### RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE MARS : Saint-Elie de Caxton, Pierre Georges Roy ; La déca-

dence de l'Institution royale, Léon Gérin ; Quatre Jubilaires, P. G. R. ; Robert Desty, H.-A. Dubuque ; Le père de la Brosse et la légende, Mgr C.-O. Gagnon ; Une centenaire authentique, L.-H. Filteau ; Le canton Beresford, P. G. R. ; Une exécution capitale à Québec, Edouard Aubé ; L'année de la grande noirceur, P. G. R. ; La largeur du fleuve entre Québec et Lévis, P. G. R. ; Le titre de noblesse du gouverneur de la Galissonnière Racine ; Le frère Malherbe, L'abbé H.-R. Casgrain ; Le pont Dorchester, L'abbé Charles Trudelle ; Le club des douze apôtres, Philéas Gagnon ; Les deux premiers élèves du père Lejeune, Racine ; L'incendie de Londres, Benjamin Sulte ; The Bank of Lower Canada, F.-J. Audet ; Questions ; Publications du mois ; Bibliothèque Canadienne, etc, etc.

On peut se procurer une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, No 9, rue Wolfe, Lévis.

## LE BROMA

### OPERE DES CURES MIRACULEUSES

Une lettre de Champlain. Lisez  
attentivement

A Monsieur le Dr E. Morin, Québec

Monsieur,

Je souffrais depuis longtemps de faiblesse générale, à tel point que je ne pouvais plus rien faire. Mon médecin m'avait recommandé plusieurs fortifiants. Tous les toniques connus je les avais essayés. Cependant ma condition empirait, lorsque je fis la rencontre d'une personne qui me conseilla fortement de prendre le Broma. Je m'en procurai de suite une poutelle qui me fit un bien immense. J'ai retrouvé dans cette précieuse préparation toutes mes forces d'autrefois. Je puis faire mon ouvrage, travailler tout le jour sans éprouver de fatigue.

Je suis persuadée, monsieur le docteur, que le Broma est le meilleur tonique existant au monde. D'après moi c'est la plus belle découverte qui ait été faite jusqu'à ce jour par les hommes de la science.

Je serai toujours très heureuse de recommander le Broma aux personnes faibles, sachant parfaitement bien qu'il agira comme par enchantement dans tous cas d'anémie, de chlorose, leucorrhée, scrofule, etc.

Votre humble servante,

Madame BRUNO PINTHL.  
Champlain.

(Suite de la 3e page)

taient pas occupés, dans le temps, de ce qu'ils ne comprenaient pas.

Passant de ce traité à la position dans laquelle nous nous trouvons maintenant...

Sir Charles Hibbert Tupper :—Je veux simplement demander une information à l'honorable ministre : Dois-je comprendre que, d'après lui, nos droits découlant du traité anglo-russe ont été amoindris par cette disposition du traité de Washington ?

Le ministre de l'Intérieur :—Je dois dire que oui. Si l'honorable député veut contester cela, je crois pouvoir l'en convaincre.

Sir Charles Hibbert Tupper :—Je ne veux pas le discuter, je veux seulement avoir l'avis de l'honorable ministre.

Le ministre de l'Intérieur (lisant) :—“La navigation du Yukon, de la Porc-épic et de la Stikine, dans tout leur parcours depuis à et jusqu'à la mer...” Chaque mot de cet article est important. Cela signifie que nous avons le droit de pénétrer dans ces cours d'eau et d'en sortir par la mer, non seulement en passant par leur embouchure—car une difficulté pourrait se soulever ici—mais en passant partout où il le faudra.

Terminons la lecture du texte de cet article :

... restera toujours...

Non pas un temps limité.

... restera toujours libre et accessible pour les fins commerciales en faveur des sujets de Sa Majesté britannique et des citoyens des Etats-Unis, sujette aux lois et règlements de l'un et l'autre pays, dans les limites de son territoire, non incompatibles avec ce privilège de libre navigation.

Eh bien ! mon honorable ami a signalé aujourd'hui à la Chambre que le Congrès américain était en train d'adopter une législation dont l'effet serait d'amoindrir les privilèges du peuple canadien sur la rivière Stikine. Le Congrès des Etats-Unis ne peut adopter de législation afin de révoquer un traité conclu solennellement par ce pays, sans manquer à la foi jurée, et ce gouvernement ne considère pas qu'il serait, en aucune manière, justifiable de nourrir un seul instant l'idée que la république voisine se proposerait de violer un traité qu'elle a conclu avec l'Angleterre. Comment ! M. l'Orateur, les Etats-Unis constituent une nation civilisée, et il n'est pas de nation civilisée qui viole de propos délibéré les traités qu'elle a faits. La seule chose qui pourrait priver le peuple canadien, les sujets de Sa Majesté bri-

tannique, des privilèges de libre navigation dans la rivière Stikine qui existent à présent ce serait l'abandon volontaire de ce privilège en vertu d'un autre traité, ou l'état de guerre entre les deux pays, ce qui, naturellement, justifierait l'abrogation de tous les traités existant alors. Nous considérons donc notre position absolument inattaquable au sujet de notre droit de navigation dans la rivière Stikine.

Nous avons là, consacrés par un traité, des droits qu'on ne peut nous enlever sans notre consentement. Nos amis du Congrès américain peuvent adopter un bill, mais non un bill qui violera le traité qu'ils ont conclu avec l'Angleterre. Nous pouvons être absolument convaincus de la chose ; et d'après moi—je donne mon avis pour ce qu'il peut valoir,—il serait des plus puérils, de la part du gouvernement, de supposer, chaque fois, qu'un membre irresponsable du Congrès américain—un homme ignorant, c'est possible, les dispositions du traité—présente un bill qui, peut-être, doit se heurter inévitablement à un échec dans les deux chambres du Congrès, ou au refus du Président de le sanctionner ; il serait puéril de supposer, dis-je, que les Etats-Unis se proposent de commettre un acte étranger aux nations civilisées, c'est-à-dire violer un traité solennel. (Applaudissements).

## ORGUEIL ET IMPUDENCE

Pour couvrir leur humiliante retraite dans la question scolaire, les castors prétendent maintenant qu'ils ont toujours été prêts à accepter un compromis raisonnable et qu'ils n'ont jamais tenu mordicus à une loi fédérale.

C'est ainsi que le *Mouvement catholique*, emboitant le pas derrière le *Manitoba* et la *Verite*, affirme que “Mgr Langevin a toujours été prêt à faire ce qu'on l'a invité de faire dans les circonstances actuelles, accepter ce qui peut être accepté, sans renoncer à demander tout ce qui lui est dû, et, ajoute-t-il, celui-là qui ne le sait pas n'est pas justifiable de mentir pour couvrir son ignorance.”

Aussi, laisserons-nous la parole à la *Verite*, ce qu'il y a de plus véridique, de plus orthodoxe dans le pays, après le *Mouvement catholique*, le dernier éclos.

Voici ce qui s'écrivait au nom du clergé en

1896, et la Vérité qui publiait la thèse opinait du bonnet en ajoutant en post-scriptum : " On nous avait autorisé à retoucher cette lettre ; nous n'avons pas osé le faire ".

Régler la question des écoles du Manitoba, non par une loi fédérale rendant à la minorité catholique ses droits scolaires, comme le veut le mandement de NN. SS. les Archevêques et Evêques, mais par une loi provinciale ou plutôt par un compromis avec le gouvernement manitobain, c'est, dans les circonstances actuelles sacrifier les droits des catholiques ; c'est mépriser l'autorité épiscopale, c'est faire triompher le fanatisme et l'impiété ; c'est, en un mot, une honte et une humiliation nationale.

En vain le chef du parti libéral prétend régler la question scolaire et rendre justice pleine et entière sans froisser personne. Qu'il n'oublie pas, ce grand homme, qu'il faudra satisfaire et les Anglais et les Canadiens-français, et les catholiques et les protestants, et les fanatiques et les amis de la justice, et les fils de Satan et les fils de Dieu ; cet illustre chef d'un grand parti, malgré le grand respect qu'il porte à toutes les religions, malgré sa condescendance pour toutes les nationalités, malgré la prétention qu'il a de posséder dans sa raison une infailibilité plus grande que celle de l'Eglise et de ses principes plus vastes et plus conciliants que ceux de la religion, ce grand chef, dis-je, ne pourra jamais faire mentir ces paroles du Christ : Nul ne peut servir deux maîtres, car il lui est impossible de se montrer fils soumis, respectueux et dévoué de l'Eglise de Dieu à " moins de régler la difficulté scolaire par une loi fédérale forçant les ennemis à rendre justice comme lui commandent ces chefs spirituels ". Tant que Rome n'aura pas condamné l'attitude de l'épiscopat canadien et son mandement, s'éloigner de cette direction, c'est pour un catholique faire l'œuvre de Satan et blesser gravement sa mère, l'Eglise de Dieu.

Mais le chiendent, c'est que Rome est intervenue et que le Saint-Père, en reconnaissant que la question pouvait être réglée par cent moyens différents, condamnait par le fait même le mandement lancé par un groupe d'évêques canadiens qui ont voulu imposer un moyen déterminé et exclusif à la conscience des catholiques. Ceux donc qu'on accusait de faire l'œuvre de Satan étaient tout simplement vilipen-

dés ; et c'est ce que les victimes d'une autocratie arbitraire et injuste n'ont cessé de proclamer.

Aujourd'hui, il est avéré que Mgr Langevin accepte de bonne grâce un compromis ; et il se compterait bien heureux s'il obtenait une petite loi provinciale pour laquelle on n'avait pas assez de dédain en 1896, c'est-à-dire avant la décision du pape. Et vous verrez que les cléricaux auront encore le front de nous donner ce résultat comme une grande victoire remportée sur le traître Laurier et sur le persécuteur Greenway.

Non, mais ces gens-là ont-ils conscience du ridicule où ils sombrent en ce moment !

Que ne prennent-ils conseil de leurs évêques avant d'écrire des balourdises semblables... non sine consilio vestro !

---

## Hors-d'œuvre

---

Enfin la question de l'interdiction du *Soleil* est réglée. Mgr Labrecque a pu obtenir de Rome que l'humiliation de lever publiquement son interdiction lui soit épargnée. C'est au confessionnal que les fidèles apprennent qu'il leur est désormais loisible de lire le *Soleil*, *La Patrie*, *Le Cultivateur*... et l'EGALITE?... Est-ce qu'on est une volaille ?

---

La guerre éclatera-t-elle entre les Etats-Unis et l'Espagne ?  
Les faits le diront !...

---

### MASSERRO & Cie

**Marchandises Seches, &c. « + »**

Une modiste excellente se charge de la confection des chapeaux dont on trouvera en tout temps un excellent choix à son magasin.

En face du Marché,

.....ST-JEROME.

## Les tribulations

D'UN

# Pêcheur à la ligne

II

PAR

A. BROWN

V

J'appelai le bonhomme, et, sans entrer dans de longs détails, je l'informai de la lutte projetée.

—Il est indispensable, lui recommandai-je, que vous donniez quelques leçons de pêche à M. Julien... et que M. Champignol ne prenne pas de poisson.

—As pas peur, répondit le fermier ; M. Julien pêchera bientôt comme un homme... comme moi, quoi ! Et quant à ce richard de Champignol qui m'a mangé au moins pour 1,000 écus de poissons, je veux m'affaler au fin fond de la rivière s'il prend seulement un goujon gros comme un fil... As pas peur, je m'en vais faire le guet, et bien malin, bien roué sera celui qui se f...ichera du père Benamer.

Mon homme était au diapason que je désirais, et je savais que la confiance que je plaçais en lui ne serait pas trompée.

Premièrement, il surprit Vincent Champignol en flagrant délit de forfaiture : il est vrai que les règles du *combat* n'avaient point été déterminées et que chaque adversaire se trouvait libre d'employer tous les expédients qui lui conviendraient ; mais comme le *Deus ex machina* des anciennes comédies, le père Benamer se chargea d'équilibrer les chances, ou mieux, de les détruire toutes. Vers dix heures du soir, rôdant, avec son batelet, à proximité du terrain où les deux antagonistes devaient se rencontrer, il aperçut l'ancien mercier en train d'*appâter*, c'est-à-dire de jeter à l'eau une certaine quantité de nourriture afin d'attirer le poisson en

quantité, juste à l'endroit où il entendait lancer sa ligne. Le moyen n'était pas précisément bien criminel, mais il mettait Julien Tafforel dans un tel état d'infériorité que sa défaite devenait inévitable. Le fermier attendit patiemment, et, vers minuit, avec une gaffe il agita l'eau remua le fond, souleva le sable et le limon, fouilla les touffes des plantes aquatiques, fit tout ce qui était en son pouvoir pour effaroucher le poisson et l'éloigner. Dès que le jour parut, il recommença la même manœuvre et ne se retira qu'après avoir acquis la certitude que "l'en droit" était vraiment *enguignonne* et se trouvait dans des conditions déplorables pour la pêche.

Les deux adversaires ne tardèrent pas à arriver. Dois-je dire que j'étais désigné comme juge et témoin des hauts faits qui allaient s'accomplir et qu'il m'appartenait de décerner la palme au vainqueur ? Les lignes furent déployées, mesurées comme s'il se fût agi d'épées de combat, amorcées et jetées à l'eau au commandement de :

—En garde, messieurs... La séance est ouverte !

VI

Une heure se passa, et rien ne mordit.

Le visage de Vincent Champignol, d'abord tout enjoué par l'assurance de la victoire, s'assombrit peu à peu, tandis que celui de Julien Tafforel conservait une impassibilité absolue.

Une heure s'écoula encore. Rien ne *piqua*. L'ancien mercier s'impatientait ; il visita fébrilement les hameçons, afin de s'assurer que les apâts n'avaient pas été décrochés.

—Il est bien surprenant, dit-il, au peintre, que ni vous ni moi n'ayons encore rien pris.

—Il y a des jours comme ça, répliqua Tafforel

—Cela m'étonne, car...

Vincent Champignol s'arrêta sur la pente de l'aveu. Il voulait bien profiter de sa petite félonie, mais non la divulguer. Pourtant, il ne comprenait rien à cette pénurie de poisson. Jamais, au grand jamais, il n'était resté plus d'un quart d'heure sans attraper "quelque chose", surtout lorsque les préparatifs ne laissaient rien à désirer.

Je crois que l'épreuve est à recommencer, dis-je, et qu'il n'y aura aujourd'hui ni vainqueur ni vaincu.

—Qu'en savez-vous ? répondit Vincent Champignol ; la journée n'est pas encore finie.

—N'est-ce pas au dernier moment, interrompit Julien Tafforel, que se décide le sort des batailles ?

Coûte que coûte je voulais rompre le silence qui régnait depuis deux longues heures, silence qui pesait sur nous tous et ne servait en rien mes projets. Je savais que Julien Tafforel était un fin causeur et séduirait Vincent Champignol s'il avait la liberté de s'exprimer sans contrainte. Au reste, il était parfaitement stylé depuis le matin, et un clignement d'œil significatif lui rappela qu'il avait autre chose à faire que de rester éternellement le bras tendu et le regard fixé sur un bouchon.

—Pensez-vous donc, reprit-il, qu'on devienne un excellent pêcheur à la ligne sans un apprentissage sérieux ?

—C'est probablement une affaire d'intuition, répondis-je.

—Non, dit Vincent Champignol, on n'est maître dans cet *art* qu'après avoir longtemps pratiqué.

—Oh ! cet *art* ! fis-je avec une moue quelque peu méprisante.

—Le nom ne fait rien à la chose, continua Julien Tafforel d'un accent convaincu ; si la pêche à la ligne a eu ses détracteurs, elle a eu aussi ses panégyristes. Elle est presque aussi vieille que le monde. L'homme primitif, habitant des cités lacustres, s'y livrait avec ardeur ; Moïse, le prophète Amos, et bien d'autres personnages voués à la vie contemptative pêchaient à la ligne. Jésus-Christ choisit ses disciples parmi de simples pêcheurs qui n'employaient pas toujours le filet, et Saint-Pierre, notre illustre patron, a dû lancer plus d'une fois un hameçon perfide dans les eaux sacrées du Jourdain ou du lac de Thibériade.

—Nous avons d'anciens titres de noblesse, dit Vincent Champignol en souriant, mais j'avoue que je les ignore.

—Et pourtant, poursuivit Julien Tafforel, un

pêcheur à la ligne digne de ce nom doit être très intelligent, sinon très instruit. Il lui faut connaître l'histoire naturelle des poissons qui fréquentent les parages dans lesquels il exerce, ainsi que celle des insectes et des vers qui lui servent à amorcer. Chaque espèce de poisson, écrit un zoologiste, veut une alimentation différente selon les saisons, la localité, l'heure de la journée et d'autres circonstances. Un appât, dont vous aurez éprouvé l'efficacité à une certaine partie du jour, s'offrira en vain, quelques heures plus tard, à la sensualité de l'animal.

—C'est vrai.

—Les railleurs ont cru dire une chose bien spirituelle lorsqu'ils ont défini la pêche à la ligne : un fil et un bâton avec une bête aux deux bouts. Walter Scott a été une de ces bêtes. Il aimait passionnément la pêche et y consacrait des journées entières. Il avoue qu'il doit ses meilleures inspirations à cet exercice calme et tranquille, qui permet à l'intelligence de vagabonder dans le bleu, tandis que l'eau coule lentement, que l'œil se repose sur les sites pittoresques et que le poisson lutine une amorce sagement préparée.

—Vous ne parlez pas de la jouissance éprouvée par le pêcheur lorsqu'il opère quelque belle capture et se délecte à l'avance du mets savoureux qu'une main habile va préparer dans la poêle ou dans la poissonnière. Y a-t-il rien de meilleur qu'une croustillante friture, qu'un court-bouillon, qu'une matelote, qu'une auguille à la tartare ? . . .

— Ah ! monsieur Champignol, vous eussiez dû naître Romain.

—Pourquoi cela ? . . . parce que j'aime le poisson ? . . .

—Certainement . . . Ignorez-vous donc que ces maîtres du monde préféraient le poisson à tout, et ne reculaient devant aucune dépense pour se procurer les espèces les plus délicates.

(A suivre)

---

#### SANS DISTINCTION

A tous les âges, les affections de la gorge et des poumons sont guéries par le *BHUME RIU-MIL*.

## L'honnêteté des bons journaux

Le lecteur se rappelle sans doute que le *Jean-Baptiste* de Pawtucket, nous ayant un jour accusé d'avoir protesté contre un principe fondamental de notre sainte religion, et d'être de plus à l'heure qu'il est en contradiction flagrante avec le clergé sur la question des écoles, nous l'avons sommé, au nom de l'honneur, de prouver ces assertions. Voici sa réponse :

### LES GASCONNADES

M. Wilfrid Gascon, de l'*Egalite*, de Saint-Jérôme, ferait bien de se procurer un petit cathéchisme et de se le faire expliquer par une bonne institutrice de campagne. Car, ses gasconnades nous prouvent que son instruction religieuse ne lui permet pas encore de profiter des explications théologiques. Lorsqu'il aura bien compris les premiers principes de notre sainte religion, nous nous ferons un plaisir de le transporter dans les hautes sphères théologiques et de lui en faire admirer et comprendre toutes les beautés divines. Ainsi donc, que le bon confrère ne s'impatiente pas trop et qu'il prenne le temps nécessaire à sa première instruction religieuse. En toute chose, il faut commencer par le commencement : Le petit cathéchisme d'abord, puis la théologie quelques années plus tard.

La théologie quelques années plus tard !

Ce sera bien le diable si, à la fin, le public n'oublie pas l'incident et la sommation elle-même. La voilà bien la valeur morale de tous ces théologiens fin-de-siècle qui ne s'aperçoivent pas que l'amertume de leur âme fielleuse déteint sur tout ce qu'ils touchent, compromettant les meilleures causes.

Le *Jean-Baptiste* de Pawtucket ne vaut donc guère mieux que l'*Etoile* de Lowell avec qui il est aux prises depuis quelques semaines, se débattant mutuellement avec libéralité des certificats de menteurs et de calomnieux. La sainte famille !

Décidément, ces gens-là se connaissent aussi bien et même mieux que nous les connaissons maintenant.

\* \* \*

Depuis que ce qui précède est écrit, le *Jean-Baptiste*, sentant toute la pauvreté d'une pareille réponse, et comprenant enfin le ridicule de sa situation, n'a plus la patience de remettre à trois ou quatre ans la tentative de prouver ce dont il nous a accusé si légèrement, et le 4 mars dernier, il accouche prématurément avec clameurs de cette mole :

M. Gascon, de l'*EGALITE*, de Saint-Jérôme, nous somme au nom de l'honneur de lui rappeler, d'abord le principe fondamental contre lequel il a protesté ; ensuite d'indiquer mot pour mot la protestation elle-même contre ce principe, telle qu'exprimée dans l'*EGALITE*. Ce n'est pas absolument la mer à boire.

D'abord il est bon de se rappeler que nous avons dit que le principe fondamental du mariage c'est l'indissolubilité et qu'un mariage dissoluble, tel que celui des protestants est une dérision, une moquerie du seul véritable mariage reconnu par les catholiques.

Voici maintenant ce que disait M. Gascon dans l'*EGALITE*, édition du 10 février dernier :

" Dans notre avant-dernier numéro, nous avons publié quelques unes des horreurs qu'a publiées le *Jean Baptiste* de Pawtucket, R. I., sur le mariage des protestants "

Ainsi donc, proclamer le principe fondamental du mariage, c'est-à-dire son indissolubilité, et dire que les autres prétendus mariages sont dérisoires, c'est ce que vous appelez des horreurs, n'est-ce pas, M. Gascon ? C'est trop simple, en effet pour n'être pas compris, n'est-ce pas, M. Gascon ? Si vous ne pouvez pas comprendre, hélas ! jetez votre plume et votre encre par-dessus la muraille et achetez-vous une pelle.

Vous osez appeler l'indissolubilité du mariage une horreur et vous vous dites catholique !

Savez-vous ce que vous dites, M. Gascon ?

Le *Jean-Baptiste* veut paraître habile : il n'est que malhonnête ou imbécile.

Ce que nous avons qualifié d'horreurs, ce n'est ni la solubilité, ni la dissolubilité du mariage, questions auxquelles nous n'avons nullement touchées, nos lecteurs le savent. Nous avons appelé horreurs les insultes vulgaires que le *Jean-Baptiste* a prodiguées aux protestants du Rhode-Island en parlant de la façon la plus grossière et la plus outrageante de leur mariage. Et c'est justement ce qu'établit de

lui-même le paragraphe qu'il a reproduit de l'ÉGALITÉ pour essayer de prouver contre nous une sottise et fausse accusation ; répétons-le :

“ Dans notre avant-dernier numéro (27 janvier 1898), nous avons reproduit quelques-unes des horreurs qu'a publiées le *Jean-Baptiste* de Pawtucket, R.-I., sur le mariage des protestants.”

Qui verra là que nous songeons à attaquer un principe fondamental du catholicisme, et en particulier l'indissolubilité du mariage ? Mais poursuivons la citation du paragraphe que le *Jean-Baptiste* a tronqué pour mieux établir sa calomnieuse affirmation, et qui peut servir à préciser davantage, pour les esprits prévenus, notre pensée :

Dans notre avant-dernier numéro, disions-nous, nous avons reproduit quelques-unes des horreurs qu'a publié le *Jean-Baptiste*, de Pawtucket, R. I., sur le mariage des protestants. Il y était dit que “le mariage protestant n'offre aucune garantie réelle aux parties contractantes ; que c'est un mariage dérisoire qui peut être dissout pour le moindre prétexte ; que, d'ailleurs, le protestant se moque impunément des promesses de mariage comme de la fille assez naïve pour y croire ; et qu'enfin les protestants, changeant de femmes aussi souvent que de chemises, ils ne conviennent pas à une canadienne catholique.”

Inutile d'insister. Le théologien du *Jean-Baptiste* a poussé l'esprit de sainteté jusqu'à vouloir justifier un mensonge par un autre mensonge. Malgré qu'on s'attende à tout de la part de ces petits saints-là, on reste toujours étonné devant leur audace qui, à l'occasion, n'a d'égal que leur hypocrisie.

A titre de curiosité, nous rappellerons encore au *Jean-Baptiste* que nous l'avons prié de nous démontrer en quoi nous sommes en contradiction avec le clergé canadien sur la question des écoles, comme il l'a prétendu.

---

— Assurez votre vie dans la GREAT WEST, compagnie qui a obtenu une moyenne de sept pour cent sur ses placements depuis son organisation. Ses placements sont sur des propriétés de ville rapportant des bénéfices.

Seul agent pour le district : M. JOS CORBEIL, Saint-Jérôme.

## SOINS AUX MALADES

### CHAPITRE V

#### Cataplasmes

(Suite)

Si le cataplasme n'est pas posé sur une plaie suppurante, on peut l'enlever lorsqu'il est refroidi, ôter le coton et le réchauffer de nouveau dans le poëlon en ajoutant de l'eau s'il est trop épais, et de la farine de graine de lin s'il est trop coulant

Pour faire un cataplasme avec des oignons, faites-les cuire jusqu'à ce qu'ils soient tendres, écrasez-les avec une cuillère, étendez les sur du coton, couvrez l'emplâtre avec une mousseline et appliquez-le.

On doit changer toujours un cataplasme avant qu'il soit refroidi, disons toutes les deux heures, à moins de prescription contraire. Le nouveau doit être prêt à mettre avant d'ôter l'autre, et on l'apporte enroulé dans une assiette chaude pour l'empêcher de se refroidir.

Quand on n'a plus besoin de le renouveler, essayez bien la peau et appliquez une flanelle simple ou double.

On peut recouvrir le cataplasme et le maintenir en position avec deux pièces de mousseline huilée doublées de cotonnade, dont l'une couvre la poitrine et l'autre le dos, et qui sont attachées aux épaules et sous les bras avec les lacets. On met les cataplasmes dessous en leur donnant la grandeur voulue.

Il est bon de couvrir le cataplasme avec un journal enveloppé de flanelle, pour garder la chaleur. Si le poids ne fatigue pas le malade, un sac étanche en caoutchouc rempli d'eau chaude peut-être posé dessus, ce qui dispense de le changer si souvent.

(A suivre)

---

**LE SAMEDI!** Publication littéraire, artistique et sociale, organe du foyer domestique. 32 pages de bons mots, gravures et feuilletons. Paraît chaque semaine, 5 cts le numéro. En vente dans tous les dépôts de journaux.

## Propos Scientifiques et Littéraires

### Ne pas se fier aux apparences du premier âge

Voici de quoi tranquilliser les mamans dont les enfants viennent au monde chétifs et débiles.

Walter Scott était infirme avant l'âge de deux ans ; paralysé de la jambe droite, le pauvre petit se soutenait avec une béquille.

Envoyé dans les montagnes chez son père, il en revint fort et agile.

Et Victor Hugo a dit, de lui-même, dans les *Feuilles d'Automne*, combien "chétif" il était à sa naissance et quels soins nuit et jour lui furent prodigués.

Jusqu'à l'âge de cinq ans, on désespéra de la vie de l'historien de Thou.

Fontenelle, dont l'esprit se conserva tout entier jusqu'à la fin de sa vie séculaire—à un mois près—naquit si frêle qu'on n'osait le sortir au grand air.

La faiblesse excessive de Voltaire ne permit de le baptiser que deux mois après sa naissance. (Peut-être protestait-il déjà !)

Newton naquit si petit et si frêle que l'on doutait qu'il pût vivre. Il vécut, comme Voltaire, jusqu'à quatre-vingt-cinq ans !

Jean-Jacques Rousseau dit : "Je vins au monde infirme et malade."

C'est à regretter d'être venu au monde bien portant et robuste ! . . .

### Le vol des mouches

S'est-on jamais demandé avec quelle vitesse volaient les mouches ? Un physiologiste russe s'est livré à ce sujet à de sérieux calculs, et il est arrivé, en comptant que ses ailes battaient trois cent trente fois par seconde, à établir qu'une mouche peut faire deux tiers de mille à la minute : c'est la vitesse d'un train express.

### Les alliages des métaux

Une combinaison de cuivre et de zinc donne le métal des cloches.

L'étain et le cuivre produisent le bronze.

L'étain, l'antimoine, le cuivre et le bismuth donnent le métal anglais.

L'étain et le cuivre donnent le métal à canon.

Le cuivre et le zinc donnent le clinquant.

Une combinaison de cuivre, de nickel et de

zinc avec quelquefois un peu de fer et d'étain donne l'argenton (German silver).

L'or et le cuivre produisent l'or au titre (Standard gold).

L'or, le cuivre et l'argent donnent le vieil or au titre.

L'étain et le cuivre produisent le bronzo à canon (fonte verte).

Le cuivre et le zinc donnent l'or moulu (de couleur).

Une combinaison de plomb et un peu d'arsenic forme les feuilles fortes métalliques.

Une combinaison de cuivre et d'argent donne l'argent au titre.

Une combinaison d'étain et de plomb donne la soudure.

Une combinaison de plomb et d'antimoine donne le métal à caractère.

Une combinaison de cuivre et d'arsenic donne le cuivre blanc.

## CA ET LA

Il est rare qu'une pièce de M. Sardou ne soulève pas de polémiques. "Paméla" ne pouvait échapper à cette loi commune. Et voici qu'à son sujet s'engagent des controverses sur une question inélite et vraiment actuelle : celle de savoir si oui ou non le jeune Louis XVII a pu s'évader de la prison du Temple.

Le comte Urbain de Maillé se prononce pour la négative et M. Sardou s'emploie à démontrer l'affirmative avec d'autant plus d'ardeur que si l'on admet la mort du petit dauphin au Temple, "Paméla" n'a plus qu'à disparaître et à céder la place au "Lys rouge" de MM. Anatole France et de Cailhava.

À l'appui de sa thèse, le célèbre dramaturge déclare que Louis XVII, après son évasion, vécut cinq ans en Allemagne, "où son existence est attestée par des documents qui seront produits un jour". Quand viendra-t-il, ce jour où tous les doutes seront enlevés ? Les documents en question ne pourraient-ils être produits après tout un siècle écoulé ? Pourquoi attendre encore ? Leur divulgation risquerait-elle d'entraîner des incidents diplomatiques ? Mystère.

Il est heureux qu'en présence de ce problème la patience soit facile.

—L'audace des brigands sardes :

Les journaux de Sardaigne racontent que

sur la grande porte de la mairie d'Oliena, qui se trouve en face de l'église de la paroisse, a été placé l'avis suivant : "C'est la deuxième fois que j'avertis les paysans de ne pas travailler les vignes de la famille Furi neitti ; qui ne veut être puni, tienne compte de mon dernier avertissement. J'ai appris que les conseillers municipaux veulent proposer à la première séance un subside à Mme Maria Larzone ; malheur au conseiller qui donnera son vote à la proposition."

Ce manifeste est signé par le terrible brigand Antonio Mula, la terreur des habitants et pour la prise duquel une forte prime est accordée par le gouvernement. Les fidèles qui sortaient de l'église haïent en tremblant le manifeste.

Confidences cynégétiques, en Goscogne :

—Le jour de ma première chasse, je tire mon lièvre... Pan ! je le blesse légèrement... Il se sauve poursuivi par mes chiens, dégringole la tranchée du chemin de fer... Un train passait...

—Ah ! mon Dieu ! le lièvre fut écrasé ?

—Non, il sauta sur le marche-pied, sans billet... Et je ne l'ai jamais revu.

Les propriétaires de plantations de café comptent aujourd'hui un illustre confrère.

L'empereur d'Allemagne est en effet devenu, avec trois associés, acquéreur à titre privé d'une importante plantation de café dans l'Est africain allemand. L'impérial colon a la plus grande confiance dans l'avenir de son entreprise.

Un des plus curieux restaurants de Londres est le restaurant Pagani, situé dans Great Portland street. C'est là que se réunissent volontiers les peintres et les écrivains célèbres de la métropole anglaise, c'est là aussi que viennent dîner les artistes étrangers de passage à Londres. On est sûr d'y rencontrer chaque soir ce qu'on est convenu d'appeler des têtes connues.

Mais la grande particularité de ce restaurant réside en ceci, que l'une des salles principales a été entièrement décorée par des peintres et des caricaturistes du plus remarquable talent. C'est ainsi que Phil May, le Caran d'Ache anglais, a orné le plafond d'une silhouette désopilante de lui-même ; le fameux Daumier, un des premiers, avait contribué à la décoration de la salle et Val Prinsep, le président de l'Académie royale de peinture, y a dessiné des fresques qu'on dit fort belles.

Un mur tout entier est consacré aux autographes, écrits à la plume ou au crayon et protégés par une glace sans tain, parmi lesquels on cite ceux de Paderewski, Sarasate, Mascagni, Mlle Chaminade et Mme Melba. Il y a ainsi plus de deux cents signatures sous verre.

## VIN MORIN

### CRESO-PHATES

*Prescrit par un célèbre médecin de Québec dans un cas grave de grippe, guérison radicale.*

La grippe, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ce double fléau des villes et des campagnes, cette terrible maladie dont les suites sont si funestes, se niche un peu partout et fait trop souvent un grand nombre de victimes. Madame Lapière, de l'île d'Orléans, est une de celles qui ont eu le plus à souffrir.

Voici, en peu de lignes, la narration qu'elle voulut bien nous faire de sa maladie et de son prompt rétablissement.

"Au commencement de l'hiver, je pris du froid et tombai malade, accablée de douleurs. Comme le médecin était loin de chez nous, je pris donc sur moi de me soigner moi-même, m'appliquant les remèdes que je croyais les plus à propos.

Après quelques jours de traitement, je vis que mon mal empirait. Je souffrais de douleurs dans tout mon être. Comme complément, une toux cruelle et insupportable s'était emparé de moi, menaçant vouloir ne plus me quitter !

Dans cet état misérable, je fis un effort surhumain et me fit conduire à Québec auprès du médecin qui déjà m'avait sauvé la vie, espérant qu'il le pouvait encore une seconde fois. Après m'avoir questionnée et examinée attentivement, il me dit que je souffrais d'un cas grave de grippe, que j'avais trop retardé à venir le voir, qu'il me fallait un remède prompt et puissant. Ayez, me dit-il, du Vin Morin Creso-Phates, suivez bien les directions et donnez-moi des nouvelles tous les jours.

Je fis de suite ce que me recommandait Monsieur le Docteur N. A..... J'achetai deux bouteilles de ce vin chez un pharmacien de la ville et retournai sans délai dans ma famille. A peine étais-je de retour que je commençai à faire usage de ce remède. Dès les premières doses j'éprouvai du mieux. A mesure que j'en prenais, cette toux que je croyais inguérissable diminuait, emportant avec elle toutes mes autres douleurs. Quelques jours après j'étais relativement bien. Je pris mes deux bouteilles, mes forces étant revenues, je discontinuai. J'étais guérie et n'ai rien senti depuis."

Gardez toujours de ce vin dans vos maisons, c'est une règle de prudence.

MM. HAMEL & VERRET, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis.

# Le Courrier des Etats-Unis

## SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

*Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois*

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

**H. P. Sampers & Co.,**

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné, .....  
demeurant à ..... rue .....  
comté ..... province .....  
déclare souscrire à un abonnement de .....

A

## L'EGALITE

Ci-joint \$..... en mandat, argent ou timbres-poste pour l'abonnement et la prime. Numéro de la prime désiré :

Date .....

Signature : .....

COUPON-PRIME

✠ L'Égalité ✠

# S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges, &c.

LIQUIDATION DE

Stock de Harnais et de

## VOITURES D'ETE & D'HIVER

Ces voitures sont garanties de première qualité.

M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

# S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

## The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE.....	\$6,000,000
FONDS de RESERVE.....	\$3,000,000

G. HAGUE,	Gérant-général.
THOMAS FYSHE,	Gérant général adjoint.
E. F. HEBDEN,	Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES  
DE LA PUISSANCE DU CANADA

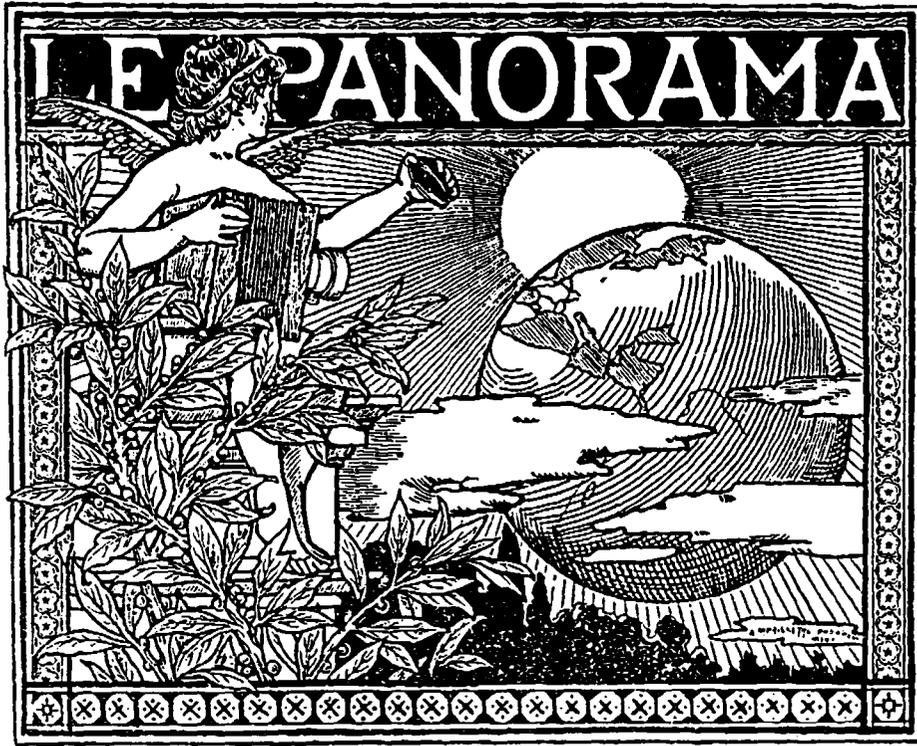
Fait toutes sortes de transactions de Banque.  
Change Anglais et Américain acheté et vendu.  
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants  
cultivateurs.

Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.

Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde

A. C. E. DELMEGE, Gerant

Succursale de St-Jérôme



## PRIMES

PREMIERE SÉRIE — A tous nos abonnés pour douze, pour six et même pour trois mois, ainsi qu'à tous les lecteurs au numéro porteurs de notre coupon de prime, nous offrons un riche album du dernier

### Panorama-Salon de 1897

Le Panorama reproduit les œuvres les plus importantes, — Peinture et Sculpture — exposées en mai et juin 1897 au Palais des Champs-Élysées et du Champ de Mars, à Paris. Une notice de M. Gaston Schéfer, critique d'art, accompagne chaque gravure. Le Panorama-Salon, avec ses seize belles photogravures en teintes variées, d'un travail irréprochable et d'un goût si exquis constitue une œuvre d'art vraiment riche et digne de figurer sur la table de n'importe quel salon. Aucun journal ou revue n'a encore offert, à titre gracieux une pareille prime à ses lecteurs. Nous la donnons absolument à tout abonné d'un an, de six mois ou de trois mois qui remplira le bulletin ci-contre et nous l'adressera avec le prix de l'abonnement et 5 cents pour l'expédition de la prime franco à domicile. Nous la donnons également à tout acheteur au numéro qui détachera le coupon-prime ci-dessous et nous l'enverra avec 15 cts en argent ou en timbres. *On envoie gratuitement sous enveloppe de la même monnaie renfermée dans un morceau de vieux journal.*

*Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de L'EGALITE, à St-Jerome,*